



AVIS du CE France Télévisions Pôle Sud-Ouest sur la réorganisation du réseau régional

Le projet d'évolution d'organisation du réseau régional de France 3 est avant tout un projet politique, celui de se calquer au plus vite sur une réforme territoriale voulue par le gouvernement, et non pas un véritable projet éditorial comme l'a présenté la direction.

Par ailleurs, le projet de François Fillon précise qu'il a l'intention de revisiter le périmètre des régions, surtout ceux des plus grandes, ce qui est une source d'inquiétude pour les salariés. N'est-il pas urgent d'attendre d'en savoir plus avant de restructurer ainsi le périmètre de nos établissements ?

Les élus appellent la direction à la prudence sur ce point et demandent un moratoire à la mise en place du projet, le temps d'y voir clair sur les intentions des futurs dirigeants politiques après les élections présidentielles.

Sur le fond du projet, les élus estiment que les informations de la direction comportent encore des zones d'ombre sur les fonctionnements des futures régions et du réseau régional. Ils dénoncent le risque d'un large mouvement de recentralisation des décisions. Ils soulignent une contradiction dans les documents fournis aux CCE, CE et IC-CHSCT qui affichent une décentralisation, et la note d'intention remise aux organisations syndicales dans le cadre de la négociation sur les périmètres des Instances prônant la mise en place d'un CE unique pour tout le réseau. Cette note est pour nous l'aveu d'une

volonté de centralisation accrue sans qu'elle soit pour autant assumée par la direction. Pour preuve, encore aujourd'hui dans cette instance les représentants de la direction ont réaffirmé l'autonomie budgétaire et éditoriale des futures directions régionales.

Les élus regrettent qu'un bilan concret des pôles n'ait pu être établi, en tout cas transmis aux élus.

Le projet porte en lui de nouveaux objectifs de gains de productivité couplés au non-remplacement annoncé de plus d'un départ à la retraite sur deux.

Ces deux objectifs laissent apparaître une réforme aux contours très flous :

- les budgets alloués à chacune des régions ne sont pas connus. La répartition sera-t-elle faite en fonction des moyens existants pour chacune des antennes ? Sera-t-elle différente en fonction des projets ? Quelles seront les clés de répartition ? Comment fonctionnera l'allocation de moyens d'une région vers une autre ? Et avec quelle mobilité des personnels ? Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à ces questions ;

- Les organigrammes réels (hors encadrement) n'ont pas été présentés ;

- La charge de travail dans certaines fonctions n'a pas été évaluée.

Sur le numérique : le discours est là mais pas les moyens. Peu d'informations sur les moyens alloués, sur le public concerné, sur les formations. La définition de la ligne du numérique, partagée au quotidien entre trois fonctions (délégué au numérique, rédacteur en chef et chef infos numériques) n'est pas claire. Les tâches supplémentaires qui seront demandées aux salariés concernés, apparaissent comme du temps de travail « masqué ». Le développement du numérique ne donne pas lieu à un véritable projet éditorial et risque de marginaliser certaines rédactions et mettre en difficulté certains personnels.

Sur les fonctions impactées :

Les fonctions de directeurs de la régulation, de directeurs financiers et de responsables de formation restent sur un périmètre polaire, ce qui paraît incohérent et antinomique avec la nouvelle organisation. Si pour les directeurs financiers, comme il a été précisé, ce maintien du périmètre n'est que transitoire, pourquoi ne pas l'avoir fait évoluer dans cette réorganisation ? En ce qui concerne les directeurs de la régulation d'activité et leur positionnement « hors-sol », tout espoir semble perdu pour les antennes à faibles moyens de bénéficier d'un rééquilibrage plus juste.

Le transfert des charges au sein des services RH va créer un déséquilibre entraînant une surcharge d'activité pour certains et une sous charge de travail pour d'autres.

Le rattachement hiérarchique des gestionnaires de paye à la chargée d'études est incohérent et inquiétant pour l'avenir de ces salariées, déjà malmenée par les évolutions des logiciels de paye.

Pas de projet défini ni d'avenir clairement établi pour les différentes assistantes notamment pour celles des DRA, des services des antennes et des émissions.

Les élus demandent que le poste d'administrateur d'antenne de Bordeaux soit remplacé.

Aucune information des élus et des personnels de communication concernés sur la répartition de leurs nouvelles tâches.

Sur le périmètre des Instances Représentatives du Personnel, les élus réaffirment leur attachement à des instances de proximité adaptées en cohérence avec le niveau d'autonomie des futures régions, et de pouvoir disposer en face d'eux d'interlocuteurs à même de leur fournir des réponses.

Comment, dans une politique de réseau, se différencier antenne par antenne pour proposer ce qui marche le mieux sur chaque territoire en répondant ainsi aux attentes des téléspectateurs ?

En fonction des créneaux et des contenus, les résultats sont très différents. Il serait donc dommage de supprimer un créneau régional ou d'en modifier le concept éditorial si celui ci marche bien à certains endroits. Inversement il serait aussi dommage de maintenir des émissions sur d'autres créneaux alors qu'elles ne font quasiment pas d'audience. Le projet de réorganisation ne répond pas à cet enjeu.

En conclusion, ce projet affiche une plus grande autonomie des régions mais son décryptage laisse entrevoir un fort mouvement de recentralisation des décisions. Le retour à un management de proximité et à une délégation au plus près du terrain risquent de ne pas être au rendez-vous.

Pour toutes les raisons énoncées précédemment et compte tenu des carences du projet, les élus du CE du pôle sud-ouest rendent un avis négatif sur le projet de réorganisation du réseau régional de France 3.

Face aux potentiels effets négatifs du projet, les élus mettront en place en CE un suivi mensuel sur tous les aspects de cette réorganisation.

Avis adopté par 12 voix pour et une abstention

Les organisations syndicales CGT, SNJ et SUD s'associent.

Bordeaux, le 30 novembre 2016